

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Association Régionale Communauté Francophone Saint-Jean Inc.		Date d'inspection Le 19 mars 2026
Nom de l'établissement Les Soleils Enchantés		Numéro de permis 2015320
Adresse 250A Quispamsis Road Quispamsis NB E2E 0R7		Numéro de téléphone (506) 848-6656
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 39	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE
Personnel SGE Mélika Belliveau	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
33(1) L'exploitant d'un établissement agréé fournit du matériel et de l'équipement dans l'aire de jeu extérieure qui sont variés et en quantité suffisante pour le nombre d'enfants qui y sont bénéficiaires de services et leur âge.	33(1)	06 mars 2026	19 mars 2026
Commentaires: Le non-conforme est maintenant conforme.			
41(3) L'exploitant d'un établissement agréé : a) affiche, aux lieux réservés au changement des couches, la procédure applicable à cette fin.	41(3)(a)	20 févr. 2026	20 févr. 2026
Commentaires: Politique de changement de couche est visible. Le non-conforme est maintenant conforme.			
44 L'exploitant d'un établissement agréé s'assure qu'une trousse de premiers soins qui contient ce que prévoit le Règlement du Nouveau-Brunswick 2004-130 pris en vertu de la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail pour une trousse de premiers soins autre que la trousse personnelle de premiers soins (type P) et qu'un téléphone sont accessibles : c) à chaque sortie.	44(c)	06 mars 2026	19 mars 2026
Commentaires: Le non-conforme est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
La mentor de qualité est arrivé à l'établissement à 9 h 30 pour effectuer une inspection de suivi. En arrivant, le ratio enfants/personnel a été vérifié. Toutes les salles de classe respectaient le ratio. Dans toutes les salles de classe, les enfants étaient assis à table en train de prendre leur collation du matin. Les éducatrices étaient assis avec les enfants et les surveillaient pendant qu'ils mangeaient. Ensuite, les couches ont été changées et les éducatrices ont aidé les enfants à se préparer pour aller jouer dehors. Les éducatrices ont emporté leurs trousse de premiers secours à l'extérieur avec leurs présence quotidiennes. L'aire de jeux extérieure était équipée de nombreux équipements de jeu variés, tels que des camions, une maisonnette, des seaux et d'autres jouets d'extérieur.

Commentaires généraux

Les non-conformités sont maintenant conformes.

original signé par
Mélina Belliveau

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 19 mars 2026

Date

original signé par
France Darvagh

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 19 mars 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"